

Directives du Services d'information et de documentation (SID) de la HETS Genève

ANNEXES

Préambule

Le présent document décrit les conditions générales d'inscription et de prêt du Services d'information et de documentation (SID) de la HETS Genève.

Il est à noter que l'utilisation de la plateforme [swisscovery/HES-SO](#) est soumise aux conditions d'utilisation des bibliothèques-membres, qui peuvent comprendre des règles différentes ou spécifiques. Notamment, pour l'emprunt des documents via les services de Prêt entre bibliothèques (PEB) et/ou de Navette (SLSP Courier Service), ce sont toujours les conditions de prêt de la bibliothèque propriétaire de la ressource qui s'appliquent, excepté des frais de transactions qui dépendent de la bibliothèque de retrait.

ANNEXE 1 : Modalités et conditions d'inscription

Modalités

1. Pour personnes physiques:
 - a) Le mode ordinaire d'inscription à swisscovery|HES-SO est l'auto-enregistrement de l'utilisateur ou de l'utilisatrice dans la plateforme à travers un compte personnel SWITCH edu-ID sur la page <https://registration.slsp.ch/?iz=hesso>. Les personnes possédant un compte Switch AAI de la HES-SO doivent relier celui-ci au compte personnel SWITCH edu-ID pour pouvoir bénéficier des droits de prêt liés à une affiliation à la HES-SO ou à une de ses HES.
 - b) Une personne dans l'impossibilité de créer un compte SWITCH edu-ID faute de posséder une adresse e-mail peut demander la création d'un compte d'utilisateur/utilisatrice auprès du personnel d'une des bibliothèques.

Les conditions d'inscriptions sont identiques pour les deux modalités d'inscription, mais ne donnent pas droit aux mêmes conditions de prêt (voir ce-dessous).

2. Pour des collectivités: s'adresser une demande à l'adresse swisscovery@slsp.ch

Conditions

L'inscription est ouverte à toute personne physique et est gratuite. Certaines conditions liées à l'affiliation ou à l'adresse privée/professionnelle ouvrent toutefois accès à des droits particuliers de prêt (voir Annexe 2).

Le personnel de bibliothèque peut demander la présentation d'une pièce d'identité lors du premier prêt.

L'inscription des lecteurs et lectrices mineur-e-s nécessite le consentement du/de la représentant-e légal-e.

Frontaliers et frontalières

Codes postales des zones d'habitation frontalières donnant accès aux « droits réduits » **pour les personnes non affiliées à une haute école universitaire suisse ou ne possédant pas une adresse professionnelle en Suisse :**

Allemagne	Landkreise Lörrach, Waldshut, Breisgau-Hochschwarzwald, Freiburg im Breisgau, Emmendingen: 79xxx Landkreise Tuttlingen, Konstanz, Bodenseekreis, Kaufbeuren,	Memmingen, Markttoberdorf: 87xxx Dietenheim: 89165 Ravensburg, Biberach, Sigmaringen, Reutlingen: 78xxx, 721xx, 724xx, 725xx, 726xx, 727xx, 728xx, 88xxx Landkreise Kempten
France 01xxx (Ain) 25xxx (Doubs) 39xxx (Jura) 67xxx (Bas-Rhin) 68xxx (Haut-Rhin) 74xxx (Haute-Savoie) 90xxx (Territoire de Belfort)	Autriche Bezirk Imst: 6182, 6183, 64xx Bezirk Reutte: 66xx, 6767 Bezirk Landeck: 6473, 6491, 65xx Vorarlberg: 6700 – 6993 , 67xx, 68xx, 69xx	Italie Province de Como: 22010 – 22100 Province de Varese: 21010 – 21100 Province de Lecco: 23801 – 23900 Province de Verbano Cusio Ossola: 28801 - 28925

ANNEXE 2 : Frais et conditions des services de prêt (prêt à domicile, SLSP Courier Service, prêt entre bibliothèques)

TYPE DE DROIT	CONDITIONS DE PRÊT	DURÉE DE PRÊT / PROLONGATIONS
1.Droits standards : - personne affiliée à une haute école universitaire suisse (compte AAI) ou - personne avec adresse privée ou professionnelle suisse	Services de prêt : - Prêt à domicile, - SLSP Courier Service - Prêt entre bibliothèques - Numérisation Limite de prêt : 100 documents Blocage des droits : - dès 50 documents en retard ou - CHF 500.- de frais/amendes non payés	Livre : 28 jours Revue et DVD : 14 jours 5 prolongations automatiques si le document n'est pas réservé par une autre lectrice
2.Droits élargis : Personne affiliée à la HES-SO Genève	Droits standard + gratuité des services de PEB et Navette dans les bibliothèques de la HES-SO Genève	
4.Droits réduits : personne domiciliée dans une zone frontalière (sauf: personne affiliée à une haute école universitaire suisse (compte AAI) ou ayant renseigné une adresse professionnelle suisse dans son compte SWITCH edu-ID) (codes postaux des zones frontalières : Annexe 1)	Services de prêt : - Uniquement prêt à domicile Limite de prêt : 100 documents Blocage des droits : - dès 50 documents en retard ou - CHF 500.- de frais/amendes non payés	
3.Droits restrictifs : personne domiciliée hors zone frontalière (sauf: personne affiliée à une haute école universitaire suisse (compte AAI) ou ayant renseigné une adresse professionnelle suisse dans son compte SWITCH edu-ID) (codes postaux des zones frontalières : Annexe 1)	Services de prêt : - Uniquement prêt à domicile Limite de prêt : 5 documents Blocage des droits : - dès 5 documents en retard ou CHF 50.- de frais/amendes non payés	
5.Droits spéciaux : personne sans compte SWITCH Edu ID (conditions : Annexe 1).	Services de prêt : - Uniquement prêt à domicile - SLSP Courier Service uniquement pour les bibliothèques de la HES-SO Limite de prêt : 100 documents Blocage des droits : - dès 50 documents en retard ou - CHF 500.- de frais/amendes non payés	

Frais et amendes :

Prêt à domicile	
Notification avant l'échéance	gratuit
1 ^{er} rappel d'échéance passée	CHF 5.- / volume
2 ^e rappel d'échéance passée	+ CHF 5.- / volume
3 ^e rappel d'échéance passée	+ CHF 10.- / volume
SLSP Courier Service	
Frais de transaction : Document retiré à la HETS Genève :	CHF 0.-
Document retiré dans une bibliothèque de la HES-SO Genève :	Droits élargies : CHF 0.- Autres droits : se renseigner auprès de la bibliothèque de retrait (max. CHF 6.-)
Document retiré dans une autre bibliothèque :	Se renseigner auprès de la bibliothèque de retrait (max. CHF 6.-)
Prêt entre bibliothèques	
Frais de transaction : Document commandé et retiré à la HETS Genève :	CHF 0.-
Document commandé et retiré dans une bibliothèque de la HES-SO Genève :	Droits élargies : CHF 0.- Autres droits : se renseigner auprès de la bibliothèque de retrait (max. les frais listés ci-dessous)
Document commandé et retiré dans une autre bibliothèque :	Se renseigner auprès de la bibliothèque de retrait (max. les frais listés ci-dessous :)
- Suisse (document physique)	CHF 12.-
- Suisse (article numérisé)	CHF 5.- / 20 p.
- Suisse (article photocopié)	CHF 7.50 / 20 p.
- Europe (sauf UK) (document physique)	CHF 24.-
- UK et hors Europe (document physique)	CHF 36.-
- Etranger (article numérisé)	CHF 8.- / 20 p.
Numérisation d'articles	
Uniquement pour lecteurs et lectrices standards et droits élargis	CHF 5.- / 20 p.
Frais de remplacement de documents perdus ou endommagés pour tout type de prêt	
Frais de gestion (pour rachat, photocopie et copie DVD en sus des frais effectifs) : Si plusieurs documents perdu ou endommagés :	CHF 10.- Max. CHF 40.-
Frais de rachat :	Prix effectif du document racheté
Frais de photocopie de remplacement : Copie : Reliure	CHF. 0.20 / page CHF 10.-
Frais de copie DVD :	CHF 10.-
Remarque important : Le choix sera donné au lecteur ou à la lectrice de racheter lui-même le document perdu dans un délai convenu avec l'Infothèque. Si le rachat est effectué par le lecteur/lectrice et le document conforme aux exigences remise dans le délai, aucun frais de gestion ne sera perçu.	

Définitions :

<p>Prêt à domicile</p>	<p>Le SID de la HETS Genève prête directement un document en sa possession à l'utilisateur-trice. L'opération crée une transaction et des obligations entre le SID de la HETS Genève (prêteur/prêteuse) et un-e utilisateur-trice (emprunteur/emprunteuse) :</p> <p><i>L'emprunteur-teuse doit assumer les frais et les amendes liés à la transaction vis-à-vis du SID de la HETS Genève en cas de retard, de perte ou d'endommagement du document</i></p>
<p>SLSP Courier Service (Service de navette)</p>	<p>L'utilisateur-trice commande un document dans swisscovery pour être retiré au SID de la HETS Genève. Si aucun exemplaire du document n'est disponible au SID de la HETS Genève, la commande passe automatiquement à un exemplaire d'une autre bibliothèque adhérente au SLSP Courier Service. Celle-ci l'envoie au SID de la HETS Genève où l'utilisateur-trice peut le retirer. Le service crée trois transactions simultanées avec des obligations qui en découlent :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Entre la bibliothèque propriétaire du document (prêteuse) et l'utilisateur-trice (emprunteur-teuse) : <i>L'emprunteur-teuse doit assumer les frais et les amendes liés à la transaction vis-à-vis la bibliothèque propriétaire en cas de retard, de perte ou d'endommagement du document</i> 2. Entre le SID de la HETS Genève (lieu de retrait) et SLSP (fournisseur de service) : <i>le SID de la HETS Genève doit payer le frais de transaction à SLSP (fournisseur de service).</i> 3. Entre le SID de la HETS Genève (lieu de retrait) et l'utilisateur-trice (emprunteur-teuse) : <i>L'emprunteur-teuse doit payer le frais de transaction au SID de la HETS Genève*.</i> <p>*Sauf utilisateur et utilisatrice à droits élargis</p>
<p>Prêt entre bibliothèques</p>	<p>L'utilisateur-trice souhaite commander un document qui ne se trouve dans aucune bibliothèque adhérente à SLSP Courier Service. Il-elle demande au SID de la HETS Genève de se le procurer auprès d'une autre bibliothèque. Le SID de la HETS Genève, le commande auprès d'une autre bibliothèque qui le lui prête et le lui envoie. Le SID de la HETS Genève le prête à son tour à l'utilisateur-trice. Le service crée deux transactions consécutives avec des obligations qui en découlent :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Entre la bibliothèque propriétaire du document (prêteuse) et le SID de la HETS Genève (emprunteur) : <i>le SID de la HETS Genève doit assumer les frais* et les amendes liés à la transaction vis-à-vis la bibliothèque propriétaire en cas de retard, de perte ou d'endommagement du document.</i> 2. Entre le SID de la HETS Genève (prêteur) et l'utilisateur-trice (emprunteur-teuse) : <i>L'emprunteur-teuse doit assumer les frais et les amendes liés à la transaction vis-à-vis du SID de la HETS Genève en cas de retard, de perte ou d'endommagement du document.</i> <p>*Sauf frais de transaction pour l'utilisateur et l'utilisatrice à droits élargis</p>